

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN – BANQUE MONDIALE

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DANS LE SECTEUR MINIER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

CAMEROON – WORLD BANK COOPERATION

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

THE MINING SECTOR CAPACITY
BUILDING PROJECT

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE SECTEUR MINIER

PRECASEM

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Bureau, rue Charles Bindzi, Dragages

B.P. 35 491 Yaoundé – Cameroun

Tél : 222 21 72 05

E-mail : minmidt_precasem@yahoo.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

OBJECTIFS DU PROJET

BENEFICIAIRES DU PROJET

INDICATEURS DE RESULTATS

COMPOSANTES DU PROJET

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET D'EXECUTION

FINANCEMENT DU PROJET

ANNEXES

Cartes

DONNES GENERALES DU PROJET

Nom du projet	Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier (PRECASEM)		
Code Projet	P122153		
Unité de pilotage	Unité de Coordination du Projet		
N° Crédits IDA	50240-CM	59850-CM	59840-CM
Dates de signatures des Accords de Financements	28 Juin 2012	20 juin 2018	20 juin 2018
Dates de mise en vigueur	26 Septembre 2012	10 décembre 2018	10 décembre 2018
Dates de clôture	30 juin 2017 29 mars 2019 1 ^{er} décembre 2021	1 ^{er} décembre 2021	1 ^{er} décembre 2021
Montant des crédits (USD)	30 000 000	21 000 000	5 900 000

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun dispose d'un important potentiel géologique, potentiel qui peut entraîner la croissance économique du pays à travers le développement du secteur minier. Le sous-sol du pays recèle d'importantes minéralisations de fer, d'or¹, de bauxite, de diamant (?), de rutile, de cobalt et de nickel, entre autres mises en évidence avant les années 1990. En dépit de ce potentiel, l'exploitation minière n'a cependant jamais joué un rôle majeur dans le développement du pays ; elle est plutôt restée en marge de l'économie. La production minière actuelle résulte de la seule exploitation artisanale d'or qui est importante dans certaines régions du pays et constitue un important moyen de subsistance pour les communautés qui y vivent ; son caractère informel empêche toutefois ce sous-secteur de contribuer véritablement à la croissance.

Au plan industriel, un certain nombre de projets sont depuis quelque temps déjà à un stade avancé de travaux : le projet de fer de Mbalam opéré par CAMIRON/SUNDANCES, le projet de nickel-cobalt de Nkamouna près de Lomié, par GEOVIC, le projet de bauxite de l'Adamaoua (à Minim, Martap et Ngaoundal) jadis opéré par CAMEROON ALUMINA et aujourd'hui repris par la junior australienne CAMALCO, le projet diamantifère de Mobilong près de la frontière avec la République Centre Africaine développé il y a quelques années par CAMEROON & KOREAN MINING. Sur l'ensemble de ces projets, deux seulement ont déjà bénéficié de permis d'exploitation minière (nickel/cobalt en 2003 et diamant en 2011), l'exploitation proprement dite n'ayant toutefois pas encore démarré sur le terrain. Mobilong est passé entre les mains d'une compagnie chinoise dont les travaux de terrain ont conclu à l'inexistence de gisement économique de diamant sur le site. Après quelques années d'hibernation, la compagnie GEOVIC refait surface, certainement motivée par la remontée des cours du cobalt. CAM IRON a signé une convention minière avec le gouvernement et le permis d'exploitation ne lui pas encore été délivré.

Au plan purement géologique, la cartographie géologique et les connaissances globales du potentiel minier du pays restent très limitées et apparaissent aujourd'hui dépassées. Les données

¹ L'or est exploité artisanalement

² Les perspectives de production envisagées par C&K Mining en 2011 ne se confirment pas.

géophysiques et géochimiques restent insuffisantes pour de vastes régions, ou, doivent être réinterprétées au moyen de technologies et d'approches modernes lorsqu'elles sont disponibles.

D'une manière générale, en dépit de quelques signes encourageants, le pays ne dispose pas encore des mécanismes nécessaires pour tirer profit de ses potentialités minérales. Les capacités de gestion et la gouvernance dans le secteur minier doivent être améliorées de manière à créer un environnement favorable pour des investissements à long terme et permettre au secteur d'être plus stable face aux cycles économiques et politiques.

Améliorer l'efficacité et l'efficacé et la transparence dans la gestion du secteur minier, telle est la mission assignée au Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier (PRECASEM), projet d'assistance technique de la Banque mondiale, mission d'appui au Gouvernement dans son programme de valorisation de son sous-sol.

A l'heure où les cours des matières connaissent un rebondissement, une bonne gestion du secteur des industries extractives représente un défi énorme pour lutter contre la pauvreté et contribuer au développement durable. En effet, l'industrie minière est toujours créatrice d'emplois, directs et indirects ; elle permet de procéder aux transferts de technologies et génère des revenus importants, revenus qui peuvent constituer le potentiel financier indispensable aux gouvernements pour le développement de grandes infrastructures, motrices de développement pour d'autres secteurs.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer (i) l'efficacité et la transparence dans la gestion du secteur minier et (ii) les cadres du développement durable du secteur. Pour ce faire, le projet est axé sur le renforcement institutionnel et sur l'intégration locale/régionale des activités minières. Il contribuera à l'objectif stratégique de croissance et d'emploi, qui s'étend au-delà de la portée et du calendrier du présent projet, consistant à accroître l'apport de l'exploitation minière, à la croissance et au développement durables. Il participera en outre à l'effort du gouvernement pour le développement du climat des affaires dans le secteur, à l'amélioration de la transparence, à l'accès à l'information et à la facilitation du dialogue entre les intervenants du secteur.

Vu sous cet angle, le projet s'inscrit pleinement dans les ambitions du gouvernement consignées dans le document « Cameroun : Vision 2035 », axée autour de l'exploitation et de la bonne gestion de ses ressources naturelles (mines, forêts, agriculture, etc.) ainsi que sur un développement rapide de ses infrastructures (routes, chemin de fer, aéroports...).

Le projet s'inscrit également dans le premier pilier de la Stratégie d'aide-pays (CAS) de la Banque Mondiale, en soutenant la compétitivité, sur la base de l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la durabilité dans la gestion du secteur minier.

3. BENEFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires seront : (i) les camerounais en général grâce aux contributions positives issues du développement des activités économiques autour des zones d'exploitation minière ; (ii) le secteur privé à travers l'amélioration du climat d'investissement et le développement des infrastructures catalysé par les investissements dans le secteur minier ; (iii) les compagnies minières qui bénéficieront d'une meilleure disponibilité des données géologiques pour guider l'exploration, d'un environnement amélioré pour l'attribution et la sécurisation des droits miniers, et d'une plus grande disponibilité des ressources humaines qualifiées au niveau national ; (iv) les communautés touchées par l'activité minière, qui bénéficieront de possibilités économiques

locales, ainsi que de mesures visant à réduire, atténuer et compenser les risques liés à l'activité minière.

4. INDICATEURS DE RESULTATS

Bien que les principaux avantages des investissements miniers soient mieux mesurés à longue échéance (Contribution à la croissance et au développement économique), les indicateurs résumés ci-dessous permettent de mesurer les progrès accomplis pendant toute la durée du projet.

- a) Efficacité dans la gestion du secteur minier : *Nombre de jours pour attribuer des titres miniers ;*
- b) Transparence dans la gestion du secteur minier : *Accès en ligne des données historiques et des données géologiques nouvellement acquises ;*
- c) *Cadres pour le développement durable de l'exploitation minière :*
 - Publication des directives relatives à la gestion des revenus miniers au niveau local
 - Diffusion d'outils pour la planification du développement local
 - Diffusion des orientations relatives au développement de la chaîne d'approvisionnement locale

5. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet s'articule autour de trois (3) composantes :

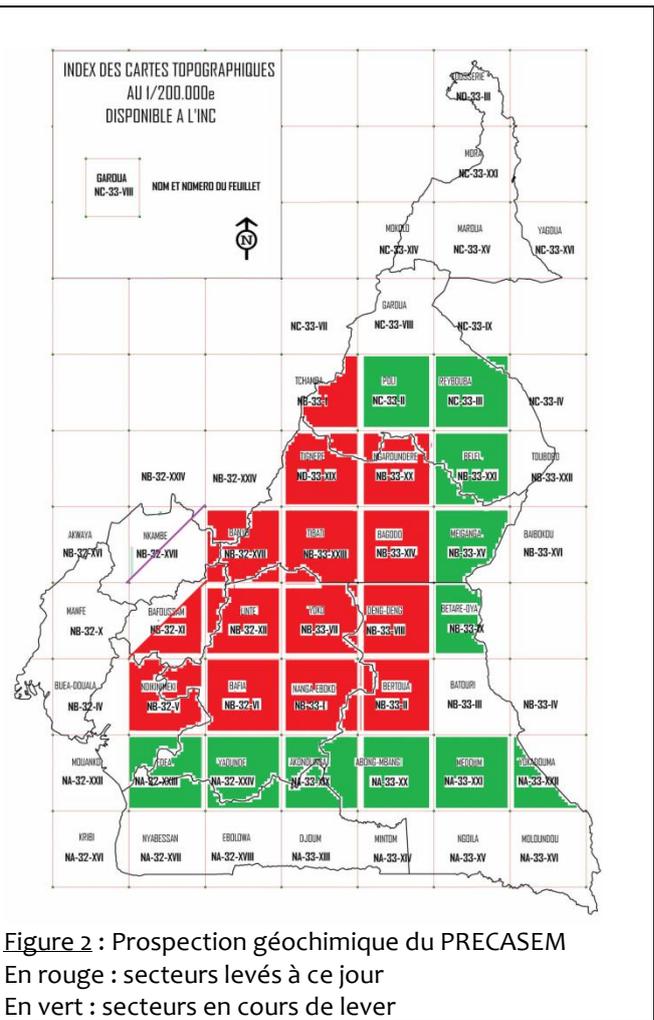
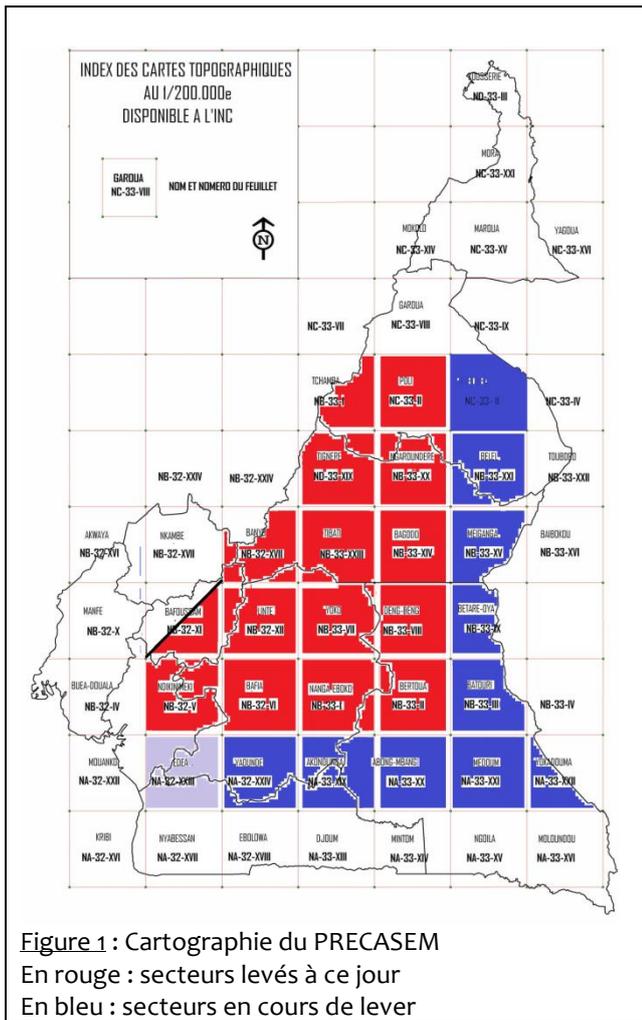
Composante A : Accès aux ressources minérales et gouvernance des opérations minières

Cette composante a pour objectif l'amélioration de la connaissance et de l'accès aux ressources minérales ainsi que de la gestion des opérations extractives. Elle comporte un programme de géologie, un appui à la gestion des droits et opérations minières, des actions en vue du renforcement de la transparence et de la redevabilité dans le secteur minier.

A.1 Un programme de géologie

En dépit du potentiel relativement bien identifié en cobalt-nickel, fer, bauxite et autres minéraux dans certaines zones, principalement dans le sud, le centre nord et l'est du pays, la cartographie géologique et les connaissances globales du potentiel minier du pays sont très limitées et dépassées. Les données géophysiques et géochimiques restent insuffisantes pour de vastes régions ou doivent être réinterprétées au moyen de technologies et d'approches modernes lorsqu'elles sont disponibles.

Les activités de ce programme comprennent: i) les levés géologiques et miniers et la constitution de banques de données géologiques et thématiques (incluant la géochimie, la géophysique aéroportée et la métallogénie), des cartes et notices du Cameroun ; ceci comprend la compilation et l'interprétation des données disponibles en vue de produire des cartes thématiques et de prospectivité, autant de documents pertinents pour mieux gérer et promouvoir le secteur minier; ii) la conception et l'installation d'un système moderne de gestion des données géologiques et minières, y compris la mise en place d'un portail Web pour accéder aux données géoscientifiques de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM), de la Direction des Mines (DM) et de la Direction de la Géologie (DG); iii) la fourniture d'équipement et l'appui à la formation des personnels des structures suscitées; et v) la diffusion et la promotion pour les parties prenantes (gouvernement, société civile et secteur privé) des données géologiques et des connaissances grâce à une édition appropriée de cartes et de rapports, la tenue d'ateliers, de documentation médiatique et de participation à des foires et événements internationaux sur l'industrie minière.



A.2 Gestion des droits miniers et des opérations minières

Les principales activités menées dans cette sous-composante sont destinées à renforcer les capacités de supervision du gouvernement, en particulier dans les domaines délicats tels que le cadre juridique et réglementaire, l'administration des droits miniers, les négociations des conventions minières, le suivi des opérations minières et la gestion environnementale des exploitations minières. Une évaluation en vue du renforcement des capacités (formation et équipements) a été réalisée également dans le cadre de l'audit sus mentionné. Sur la base des recommandations de cette étudeⁱ, il a été possible d'identifier des options institutionnelles pour une réforme future du secteur, avec leurs coûts et avantages respectifs.

A.2.1 Cadre juridique et réglementaire de l'exploitation minière

Un nouveau Code minier a été promulgué en 2016 afin de refléter à la fois l'intérêt stratégique du gouvernement à l'égard de l'exploitation minière et sa volonté d'assurer une rente suffisante à l'État. Toutefois, traduire certaines dispositions légales en règlements exécutoires nécessite du soutien et de l'expertise. C'est le cas, par exemple, de l'attribution des permis d'exploitation minière et des clauses de retrait, du rôle des organismes publics dans la réglementation et/ou le fonctionnement du secteur, ainsi que des mesures visant à s'assurer de la bonne transformation des minéraux au pays avant leur exportation. Plus généralement, en matière d'exploitation, les Conventions minières peuvent aller à l'encontre du Code minier actuel. Il est donc primordial de proposer des solutions adéquates en se fondant sur l'expérience internationale et le benchmarking (Convention minière type, entre autres).

A.2.2 Cadastre minier

Le Cadastre minier constitue la pierre angulaire de la capacité du gouvernement à assurer une bonne gestion du secteur minier, et à favoriser l'exploration et l'exploitation en renforçant la sécurité de la propriété tout en évitant la spéculation excessive. La modernisation en cours du cadastre minier sur la base d'un Registre des titres miniers a pour but de garantir la bonne gestion des données minières et de s'assurer que les procédures d'attribution sont transparentes et fiables, en évitant tout chevauchement entre les titulaires des permis d'exploitation entre eux et entre les permis et les zones fermées aux autres activités (aires protégées).

A.2.3 Renforcement des capacités de négociation

Dans les transactions en cours avec les compagnies minières, le MINMIDT fait face à d'importantes difficultés sur les plans technique et de la négociation, difficultés qui pourraient nuire à sa crédibilité. La mise en place et/ou la consolidation d'une cellule permanente en charge de la négociation des conventions minières, la formation des membres de cette cellule ainsi que les autres personnels des structures publiques sur des thèmes tels, le financement des projets miniers et le marché minier, la législation minière, la fiscalité minière, l'économie des gisements de minerai, les infrastructures annexes, etc. constituent un bon point de départ pour des négociations plus crédibles.

A.2.4 Suivi des opérations minières

Le suivi des activités minières exige une présence permanente sur le terrain d'inspecteurs de mines bien formés et disposant de matériels et équipements adéquats. Un appui est mis en place pour : i) la conception d'un Système informatisé de gestion de l'inspection des mines ; ii) la conception et la mise en œuvre d'un programme de formation visant à renforcer les compétences dans les disciplines minières comme la géologie, le génie minier, l'économie minière, la finance et autres disciplines adjacentes aux mines ; la réalisation d'études de cadrage pour développer des cursus miniers dans l'enseignement supérieur et/ou les instituts professionnels.



Figure 3 : Tranchée de fer à Mbalam (fer) –Iron ore trench in Mbalam Area (Mbalam project)

A.2.5 Gestion de l'exploitation minière sur le plan social et environnemental

Historiquement, dans le monde entier, les opérateurs miniers et les structures publiques en charge du suivi n'ont pas correctement géré la dimension environnementale et sociale de l'activité minière. En vue de la prise en compte de cette préoccupation, une Évaluation Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) a été réalisée avec comme articulations : i) un diagnostic des principaux problèmes sociaux et environnementaux associés au développement du secteur minier ; ii) l'identification des ajustements stratégiques, des exigences légales, réglementaires et institutionnelles pour une meilleure prise en compte des préoccupations sociales et environnementales induites par le développement du secteur minier ; iii) la formulation des recommandations spécifiques que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre dans le Projet ; iv) la mise à disposition des outils de gouvernance nécessaires à la gestion des impacts du secteur tels qu'un cadre politique de relocalisation, un cadre de planification pour les populations indigènes et/ou un cadre de gestion environnemental et social.

A.3 Transparence et redevabilité dans le secteur minier

A.3.1 Mécanismes de transparence et de certification pour le secteur minier

Les mécanismes qui contribuent aujourd'hui à la bonne gouvernance dans le secteur minier sont : l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et le Processus de Kimberley. Un appui à la gouvernance dans le secteur extractif pourrait être apporté en vue : i) de la conformité du Cameroun à l'ITIE ; ii) de l'opérationnalisation effective du Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley, notamment par la formation des experts-évaluateurs des diamants, la fourniture des équipements ou la révision du cadre juridique du secteur minier en adéquation avec les exigences du processus.

A.3.2 Plateforme de redevabilité

Pour améliorer la gouvernance et minimiser les possibles effets négatifs de l'exploitation des ressources, au delà du renforcement des structures publiques et de l'amélioration des processus de transparence, il est nécessaire d'améliorer la confiance mutuelle et le partage d'informations entre les intervenants. Les plateformes dites de redevabilité se mettront en place avec pour objectif de permettre aux populations riveraines des sites miniers de mieux s'informer et de renforcer le dialogue avec le gouvernement et les compagnies minières présentes dans ces zones.

Composante B. Intégration de l'exploitation minière dans le développement local et régional

L'industrie minière opère souvent dans les régions éloignées du monde, très souvent sensibles sur le plan social et environnemental. Au Cameroun, où l'exploitation minière industrielle n'est qu'à ses débuts, cela se traduit par un certain nombre de défis au niveau du développement local et régional. Les activités d'exploration suscitent de nombreuses attentes et engendrent parfois des conflits avec les activités de conservation ou d'autres activités d'utilisation des terres. Dans le même temps, l'incertitude fondamentale de la prospection et de l'exploration des ressources minérales inconnues n'est pas toujours bien comprise. Se fondant sur l'expérience internationale, les activités d'exploitation au Cameroun, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de grands développements des infrastructures, risquent d'engendrer encore plus de « chocs » que ce que le Gouvernement prévoit.

L'objectif principal de cette composante est d'améliorer l'intégration des opérations minières dans le développement local et régional à travers un certain nombre d'activités.

B.1 Soutien à la formalisation de l'exploitation artisanale – qui a remplacé la mise en place du système de gestion dynamique des ressources minérales en cours d'exécution du Projet

Le système de gestion dynamique des ressources minérales (base de données multi couches) devait être lancé sur la base des résultats de SESA comme élément d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire. Cependant, le gouvernement s'est engagé dans une série d'activités pour améliorer l'aménagement du territoire conformément à la législation correspondante de 2011. Comme il a été identifié lors de l'évaluation, le MINEPAT reçoit un appui de différents partenaires donateurs, en particulier GIZ, pour produire des schémas nationaux et régionaux d'utilisation des terres. Le MINEPAT est également appuyé par le German Geological Survey (BGR) qui dirige un projet visant à «mettre à disposition des données harmonisées et testées sur la qualité, des informations et des cartes thématiques sur les géo-ressources comme base pour la prise de décision par les autorités compétentes responsables de la planification du développement régional. Pour cette raison, il a été convenu de supprimer cette activité des missions du PRECASEM.

L'encadré ci-dessous synthétise la contribution transversale du Projet au programme de planification de l'utilisation des terres.

Contribution du PRECASEM au programme d'aménagement du territoire.

- ***Programme de géologie*** (sous-composante A1): le programme de géologie améliore radicalement les connaissances sur le sous-sol du Cameroun. L'obtention de données plus complètes, modernes et plus précises ne stimule pas seulement l'exploration minière, mais génère également d'autres applications dans d'autres secteurs tels que la surveillance sismique, l'aménagement du territoire, l'agriculture ou la gestion de l'eau.
- ***Cartes de retombes minières*** (sous-composante A2): dans le cadre de son activité sur le cadastre, le PRECASEM soutient un effort pour mieux visualiser et rendre l'information publique sur les éventuels chevauchements entre les permis d'exploration minière et les aires protégées. Il est à noter que, selon le Code Minier de 2016, ces chevauchements ne sont pas juridiquement possibles lorsque la protection de la zone fait l'objet d'un traité international.
- ***Conflits miniers et forestiers*** (sous-composante B2): le PRECASEM financera deux études pour contribuer à résoudre les conflits possibles entre mines et foresterie. Le premier vise à identifier les bonnes pratiques sur le terrain pour permettre une exploration minière respectueuse dans les zones forestières; la seconde vise à promouvoir de bonnes approches en matière d'indemnisation en cas de déboisement à des fins d'exploitation minière.
- ***Cadre pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière industrielle*** (sous-composante A5): dans le cadre du SESA, le projet appuie le gouvernement dans la mise en place d'un cadre prêt à l'emploi pour projeter des projets miniers avec leurs infrastructures associées et recommander des bonnes pratiques dans leur gestion. Un tel outil devrait généralement aider à la fois le Ministère des mines et le Ministère de l'Environnement à examiner les évaluations d'impact environnemental et les plans de gestion dans le secteur et prendre des décisions éclairées en termes d'utilisation des terres.

La mise en place du système de gestion dynamique des ressources minérales a été remplacée par une assistance technique à la formalisation de l'exploitation minière artisanale. Au cours de la conception du projet original, l'accent avait été mis sur l'exploitation minière industrielle. Cependant, le contexte a changé au fur et à mesure que les développements des mines industrielles ont ralenti dans le pays principalement en raison de la baisse des prix des produits de base. Compte tenu du fait que l'extraction artisanale de l'or se développe, en particulier dans l'Est et dans le Sud, générant à la fois des moyens de subsistance et des défis sociaux et environnementaux, il importe de concevoir des activités visant à soutenir les communautés minières artisanales pauvres, notamment en favorisant la modification des pratiques minières sur le terrain et la sensibilisation dans les chaînes d'approvisionnement en or et en diamants.

B.2 Coordination entre les mines, les forêts et l'environnement Intervenants (pas de changement)

La récente expansion de l'exploitation minière dans les zones boisées du Cameroun a permis de mettre en lumière certaines préoccupations sur la coordination des différentes structures publiques et privées ayant autorité ou ayant des intérêts sur le secteur. Il est donc nécessaire de mieux coordonner les acteurs impliqués dans la gestion des mines, des forêts et de l'environnement. Une bonne analyse des potentiels conflits et des méthodes de résolution systématiques et officielles sont nécessaires à travers : i) une étude des bonnes pratiques dans la résolution des conflits entre exploitation minière et forestière; et ii) une étude des bonnes pratiques en matière de biodiversité et de compensation carbone pour l'exploitation minière et l'infrastructure connexe. Cette deuxième étude tirera parti des discussions et des évaluations réalisées dans le cas spécifique du projet Mbalam et cherchera des leçons pour les investissements futurs.

B.3 Liens locaux et régionaux

Les pays riches en gisements minéraux ont la possibilité de transformer les retombées générées par les opérations minières en développement durable. L'expérience internationale nous enseigne que les opérations minières présentent aussi de nombreux risques sociaux, notamment : la perte de moyens de subsistance traditionnels, la relocalisation et la migration interne, la pression sur les services locaux de santé et d'éducation, des impacts négatifs liés au sexe, la hausse des prix des denrées alimentaires, des terres et du transport local, et la distribution des emplois et des loyers liés à l'exploitation minière.

L'atténuation de certains de ces risques est envisageable par la valorisation des communautés locales, les municipalités et les autres parties prenantes du secteur minier, par la promotion de nouvelles activités économiques et par l'amélioration de l'efficacité des services sociaux dans les zones d'exploitation minière.

Les activités relevant de cette sous-composante étaient initialement prévues pour atténuer certains des risques sociaux induits par les opérations industrielles grâce à la promotion des liens locaux et des mécanismes de partage des avantages dans les zones minières. Étant donné que de nouveaux investissements industriels n'ont pas encore été engagés, le Projet se propose de s'orienter vers l'amélioration de la gestion des minéraux industriels. Ces minéraux représentent en effet une excellente opportunité pour le marché domestique ainsi qu'une gamme de liens possibles aux niveaux local et régional. Un inventaire des minéraux industriels se fera sur l'ensemble du pays, ainsi que l'analyse de l'offre et de la demande pour les minéraux industriels clés avec des efforts de renforcement des capacités et de promotion connexes pour optimiser les liens futurs.

B.4 Cadre de développement des infrastructures minières

Cette action vise à fournir aux secteurs public et privé les outils et l'expertise nécessaires pour mieux comprendre les défis et les opportunités du développement des infrastructures minières. Il est ici question de contribuer au développement des Partenariats Public Privé adéquats et à accroître les possibilités d'exploiter durablement les ressources minérales du pays.

Cette sous-composante était censée soutenir l'identification et le développement des activités PPP potentielles, compte tenu du lancement éventuel du projet Mbalam. Étant donné que cet investissement a été reporté, l'activité principale ici se concentrera sur la fourniture de conseils sur la participation éventuelle de l'État à l'exploitation minière et à l'infrastructure connexe. Dans le cas où la situation de Mbalam évolue favorablement, le projet gardera la souplesse nécessaire pour fournir au gouvernement une assistance technique supplémentaire dans ce domaine.

Composante C. Gestion et suivi évaluation du projet

La composante C sert de soutien à : (a) la coordination du Projet et la gestion de la passation de marchés, la gestion financière et les décaissements (principalement par l'IDA mais aussi par un

financement de contrepartie) ; et (b) le suivi et l'évaluation de l'exécution du projet, notamment l'établissement des rapports, la conduite des audits et l'évaluation des politiques de sauvegarde. Une Unité de coordination du Projet (UCP) a déjà été mise sur pied.

6. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET D'EXECUTION DU PROJET

Trois structures forment le Projet.

Le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) : c'est l'entité de mise en œuvre du projet ; il est responsable de l'exécution et de la supervision du projet avec notamment pour attributions : i) l'approbation des programmes de travail annuels et des budgets du projet ; ii) l'examen et l'approbation des rapports d'avancement soumis par l'Unité de Coordination du Projet à la Banque ; iii) la résolution des conflits pouvant survenir entre les différentes entités impliquées dans l'exécution du projet ; et iv) le suivi des orientations et des recommandations reçues.

Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) : c'est l'instance de concertation, d'orientation et de coordination de la mise en œuvre du Projet ; il est présidé par le Ministre des Mines (MINMIDT), et comprend des représentants des ministères chargés de l'Économie, des Finances, de l'Environnement, des Affaires Sociales, des Domaines et des Forêts. Le CPP se réunit une fois par semestre avec pour missions notamment de : i) définir les orientations stratégiques/politiques pour la mise en œuvre du projet ; ii) assurer la supervision des performances générales du Projet et de l'équipe de coordination, et opérer des ajustements éventuels sur la base des résultats de l'évaluation et du suivi ;

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) : elle est responsable des activités quotidiennes du projet : passation des marchés, décaissement, gestion financière, suivi et évaluation et des questions environnementales et sociales. En plus de ses rapports et de ses responsabilités fiduciaires, elle a pour principales missions de vérifier que les plans de travail du projet sont correctement préparés, contrôlés, coordonnés et mis en œuvre. L'UCP comprend : un Coordonnateur, un Responsable de l'Administration et des Finances, un Spécialiste en Passation des Marchés, un Expert en Suivi/Evaluation, un Expert Environnemental et Social, un Comptable.

7. FINANCEMENT DU PROJET

Le projet est financé par un crédit d'assistance technique de l'IDA de 56 900 000 USD. Le budget du projet est réparti ainsi qu'il suit :

Composantes du projet	Coût du projet (millions USD)	Financement de l'IDA (millions USD)	% de financement
A. Accès aux ressources minérales et à la gouvernance des opérations d'extraction minière	44,50	44,50	100
B. Intégration de l'exploitation minière dans le développement local et régional	6,50	6,50	100
C. Gestion et M&E du projet	6,00	6,00	100
Avance de préparation du Projet	0,95 (répartis par composantes)	0,95 (répartis par composantes)	100
Provisions pour aléas et imprévus des prix	1,50	1,50	100

Coût total du projet	(répartitions par composantes) 59.60	(répartitions par composantes) 59.60	100
Financement total requis	59.60	59.60	100

La durée du projet est de dix (10) ans, crédit original + additionnel.

8. PRINCIPAUX ACQUIS DU PROJET AUJOURD'HUI

Les principaux résultats en ce qui concerne les travaux de terrain réalisés dans le cadre du PRECASEM à l'échelle régionale de 1/200 000ème, se présentent ainsi qu'il suit :

Au plan de la cartographie géologique :

- quatorze (14) cartes géologiques ont été levées à l'échelle de 1/200 000. Ceci est une avancée notable si l'on considère que ces cartes s'avèrent indispensables pour toute recherche minière. En effet, sur les 42 cartes que compte le Cameroun, une seule avait été levée jusque-là par l'IRGM dans la région de Poli, carte d'ailleurs remise à jour par intégration des données de géophysique aéroportée et prise en compte des évolutions des concepts cartographiques ; à ces cartes sont jointes leurs notices explicatives ;
- sur l'ensemble de la zone levée, les données géophysiques, de terrain et analytiques et surtout l'acquisition de plus de 60 nouveaux âges géochronologiques³ au cours du projet permettent aujourd'hui de préciser les limites et les noms des roches d'une part, et d'avoir une meilleure compréhension du contexte de leur mise en place d'autre part. A cet égard, la découverte d'au moins deux témoins archéens, les complexes de Ntal et de Bindiba, datés de 2.5 milliards d'années environ, conduit à étendre les limites du craton du Congo⁴ bien plus au Nord que les limites connues jusqu'ici. A partir de ces découvertes, une nouvelle définition des principales unités lithostratigraphiques⁵ du sous-sol camerounais peut être proposée avec l'introduction des domaines inconnus jusqu'ici notamment celui de **Bayomen** et celui dit du **Craton du Congo étendu** en remplacement du Domaine de Yaoundé. Cette découverte pourrait relancer la recherche de l'or et du fer dans ces formations.

Au plan de la prospection géochimique⁶, les travaux de terrain, qui ont consisté en un prélèvement de sédiments de ruisseaux à une maille de 1 échantillon pour 10 km², ont abouti :

- à la production de 14 cartes géochimiques (il n'en existait pas jusque-là au Cameroun) matérialisant les différents éléments présentant un intérêt minier ;
- à la mise en évidence sur l'ensemble de la zone de travail, de plus de 700 anomalies et indices dont :
 - un nombre significatif d'*occurrences*⁷ en or sur les coupures⁸ Bagodo, Deng Deng, et dans les environs de la réserve du Faro (à cheval sur les coupures de

³ Datation des diverses formations de l'écorce terrestre de quelques milliards d'années (archéen par exemple) à quelques milliers

⁴ Formation géologique que l'on rencontre au sud du Cameroun et qui s'étend également en RDC, RCA, Gabon, voire en Zambie

⁵ Organisation des roches

⁶ Recherche des substances minérales contenues dans le sous-sol par prélèvement de sédiments de ruisseaux ou lavage des alluvions

⁷ Survenue

Ngaoundéré, Tignere, Tchamba et Poli) en relation avec le complexe archéen de Bindiba sus évoqué ;

- des minéralisations aurifères évidentes sur la coupure de Tigneré et supposées sur les coupures de Banyo, Tibati, Tigneré, Tchamba et Ngaoundéré ;
- des présomptions importantes de gisements à étain, wolfram et terres rares (Sn-W-REE) dans les granitoïdes alcalins de Banyo, Tignere et Tchamba ;
- des minéralisations à Cobalt-Nickel-Manganèse dans les coupures pré citées ;
- des oxydes uranifères, notamment dans la coupure de Poli (secteurs de Goutchoumi et Goble-Kitongo) ;

Signalons également la confirmation de nombreuses exploitations de saphir alluvionnaire, des minéralisations de bauxite (connue) montrant des teneurs anormales⁹ en terres rares pour lesquelles la bauxite pourrait constituer un marqueur ainsi que de nombreuses potentialités offertes par les roches plutoniques (Roches et Minéraux Industriels) comme le rutile , le disthène, les syénites à néphéline.

A la suite de ces résultats importants, il convient de rappeler que ces travaux livrent à la profession des pistes intéressantes de recherche des substances minérales au Cameroun, et ne permettent pas encore de parler de minerais ; en effet, un minerai est défini comme une roche contenant des minéraux en proportion suffisamment importante pour justifier une exploitation commerciale, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas pour les anomalies mises en évidence.

Comme autres résultats du PRECASEM, signalons :

- un Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) a été mis en place ; il est accessible via l'url : <https://sigm.minmidt.cm>; il permet déjà de connaître le contenu de la base de données et pour sa pleine exploitation, une politique de diffusion des données (description des données, principes d'acquisition, tarification, bordereau, etc.) est requise ; cette dernière est en cours d'élaboration et devrait être disponible lors du CIMEC 2019 ;
- un cadastre minier moderne informatisé est opérationnel ; les opérateurs miniers peuvent déjà vérifier en ligne la disponibilité des espaces libres du domaine minier, avoir des informations sur les titres miniers existants (nom du titre, titulaire, substance recherchée, date d'octroi, superficie, etc.); l'adresse temporaire du site est : <http://portals.flexicadastre.com/Cameroon/fr/>; des dispositions sont en train d'être prises pour disposer d'un site sécurisé à l'instar de celui du SIGM et aux normes nationales. Au plan des indicateurs de résultats, la cible a été atteinte en 2017, mais s'est totalement dégradée à partir de 2018, avec l'institution du visa préalable de la Présidence à toute délivrance de titre minier et autres agréments dans le secteur ;
- les capacités pour le suivi des opérations minières ont été améliorées :
 - le PRECASEM a apporté un appui à l'élaboration du code minier déjà promulgué et de ses textes d'application ;
 - une centaine de personnes (MINMIDT, IRGM, MINSUP, MINAS, MINEPDED) ont bénéficié de formations dans diverses disciplines en relation avec le secteur minier
- une Etude Stratégique Environnementale et Sociale du Secteur minier a été finalisé et ses conclusions transmises au MINEPDED ; cette étude fournit de meilleurs outils et plus de capacités dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière ;
- une plate-forme de redevabilité a été mise en place et permet des échanges entre l'Administration, la société civile, les compagnies minières.

8 Le Cameroun est divisé en coupures qui diffèrent selon les échelles : coupures à 1/1000 000, 1/500 000, 1/200 000, 1/50 000, etc.

9 Toute teneur plus élevée ou plus basse que le fond géochimique régional ; dans une région donnée, on connaît la teneur moyenne en diverses substances. Lorsque la valeur trouvée en un point est plus élevée ou plus basse, on parle d'anomalie

PERSPECTIVES

Un crédit additionnel a été négocié le 20 juin 2018 avec la Banque mondiale à l'effet d'étendre les activités de la phase 1 du PRECASEM ; cet accord de financement a été mis en vigueur le 10 décembre 2018 et sa date de clôture est fixée au 1^{er} décembre 2021. Les activités phares ci-après sont prévues être menées au cours de cette période:

Levé géophysique aéroportée.

Dans le projet original, le levé de géophysique aéroportée s'est concentré sur la moitié du territoire pour des raisons budgétaires. Priorité avait été accordée alors aux zones dans lesquelles aucune activité de prospection géologique et minière n'avait été menée jusque-là. Quelques zones avaient été partiellement couvertes par des campagnes antérieures, en particulier au Nord et au Sud, axées sur de petits levés gravimétriques et radiométriques, et les levés magnétiques avaient quant à elles, été réalisées avec un espacement des lignes de 1000 m au lieu des 500 m plus standard utilisés par le levé effectué par le PRECASEM.

La géophysique aéroportée restant très primordiale dans les zones forestières (comme le Sud du Cameroun) où les roches n'affleurent pas en surface, l'acquisition de données sur l'ensemble du pays, modernes et plus précises permettra d'attirer davantage les investisseurs et de générer d'autres applications dans d'autres secteurs tels que la surveillance sismique, l'aménagement du territoire, l'agriculture ou la gestion de l'eau. Ces levés ont commencé en avril 2019.

Campagne de cartographie géologique et géochimique.

Les travaux complémentaires de géophysique s'accompagneront d'une extension de la campagne de cartographie géologique et géochimique. Le financement initial de PRECASEM a couvert 13,5 feuilles essentiellement dans le centre du Cameroun. Avec le financement additionnel, 10 feuilles de plus seront levées dans les zones d'Edéa dans le Littoral, de Yaoundé et Akonolinga dans le Centre, Abong Mbang, Medoum et Yokadouma dans l'Est, Meiganga et Belel dans l'Adamaoua, Rey Bouba dans le Nord, Nkambe et Akwaya dans le Nord-Ouest, Mamfé dans le Sud-Ouest.

Formation

La formation reste un élément clé des actions du PRECASEM. Sous le crédit original, plus de cent (100) personnels des structures parties prenantes au Projet ont bénéficié de diverses formations notamment dans les domaines de géosciences, de suivi des opérations minières, de négociation des contrats miniers, etc. Le transfert de connaissances aux homologues camerounais de l'IRGM, de la Direction de la Géologie, de la Direction des Mines et des étudiants des Universités affectés à la campagne de cartographie, est principalement fourni par les consultants en géologie. Dans le cadre du financement supplémentaire, ce renforcement des capacités sera poursuivi.

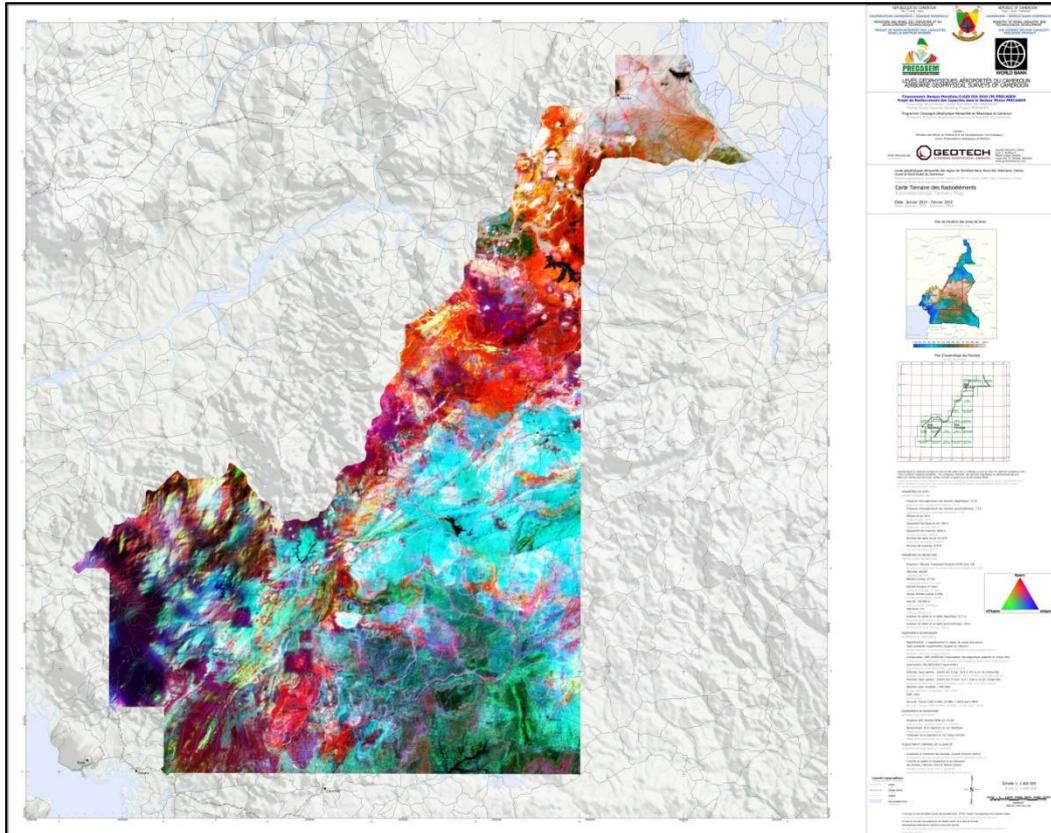
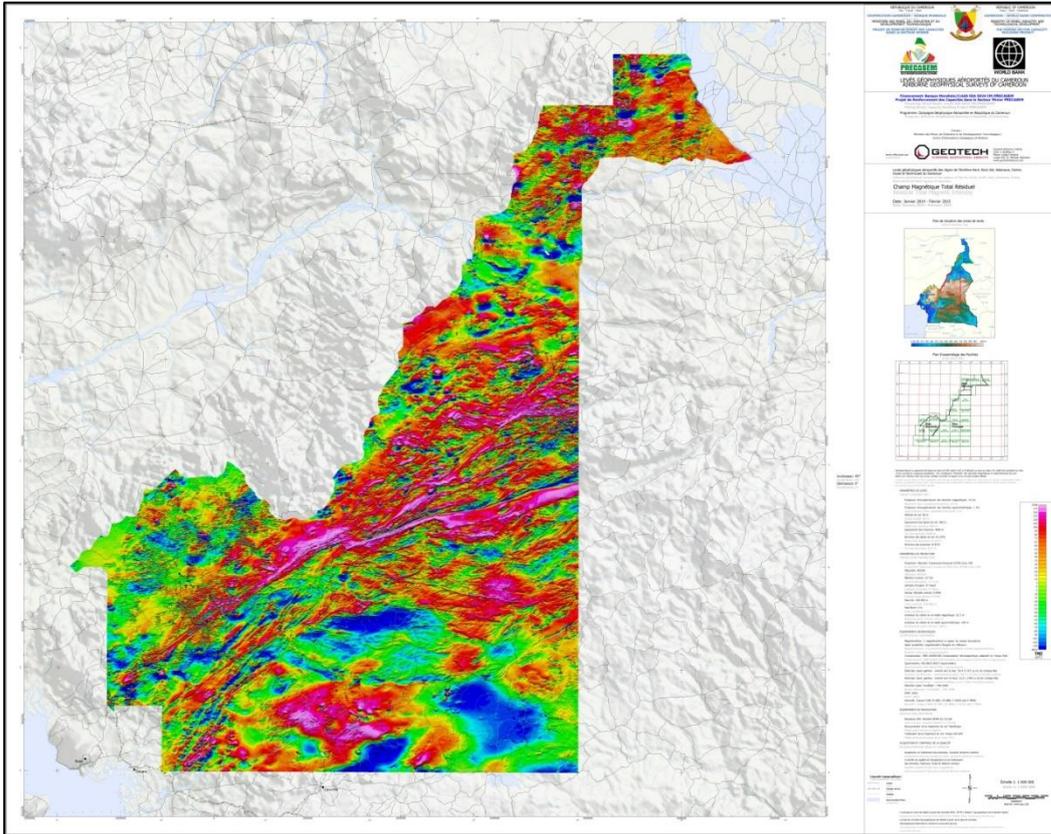
Promotion

La promotion des données et des connaissances géologiques grâce à une diffusion appropriée de cartes et de rapports, à la participation à des conférences internationales et à des réunions sur l'industrie extractive (comme les événements miniers d'INDABA en Afrique du Sud et du PDAC au Canada) est et sera davantage soutenue dans le but d'améliorer la compétitivité du Cameroun. Le PRECASEM organisera des ateliers et publiera des documents accessibles aux profanes et aux communautés pour faciliter la diffusion et la compréhension de l'information géologique et minérale pour un public plus large.

Artisanat minier

Au cours de la conception du PRECASEM phase 1, l'accent avait été mis sur l'exploitation minière industrielle. Cependant, le contexte a changé au fur et à mesure que les développements des mines industrielles ont ralenti dans le pays, principalement en raison de la baisse des prix des produits de base. Dans le même temps, l'exploitation artisanale de l'or s'est développée, en particulier dans l'Est et dans le Sud, générant à la fois des moyens de subsistance et des défis sociaux et environnementaux. Les futures activités du PRECASEM dans ce secteur d'activités comprennent donc une série d'actions soigneusement conçues pour soutenir les communautés minières artisanales tout en favorisant la modification des pratiques minières sur le terrain et la sensibilisation dans les chaînes d'approvisionnement en or et en diamants.

ILLUSTRATIONS



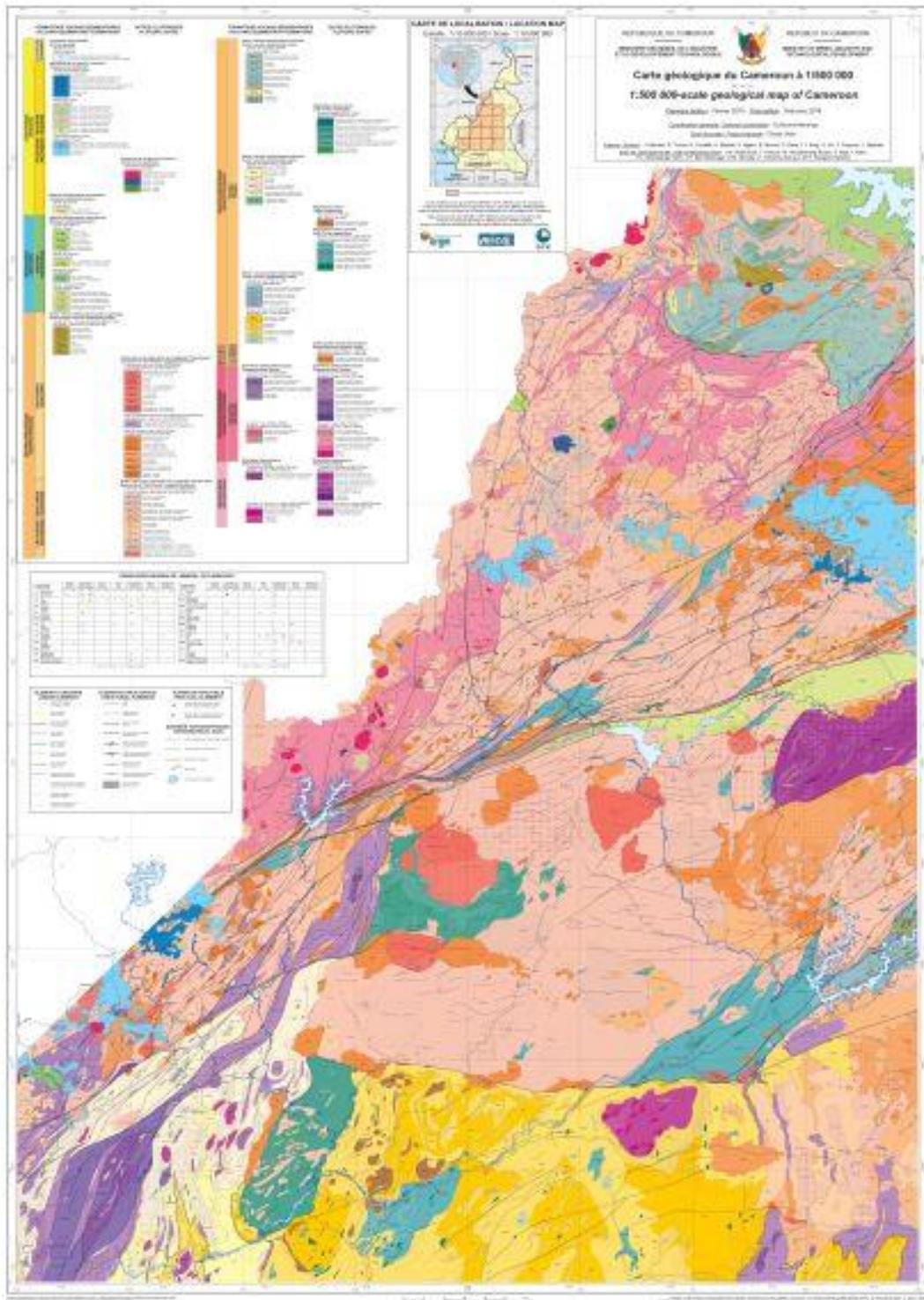


Figure 6 : Carte géologique à l'échelle de 1/500 000

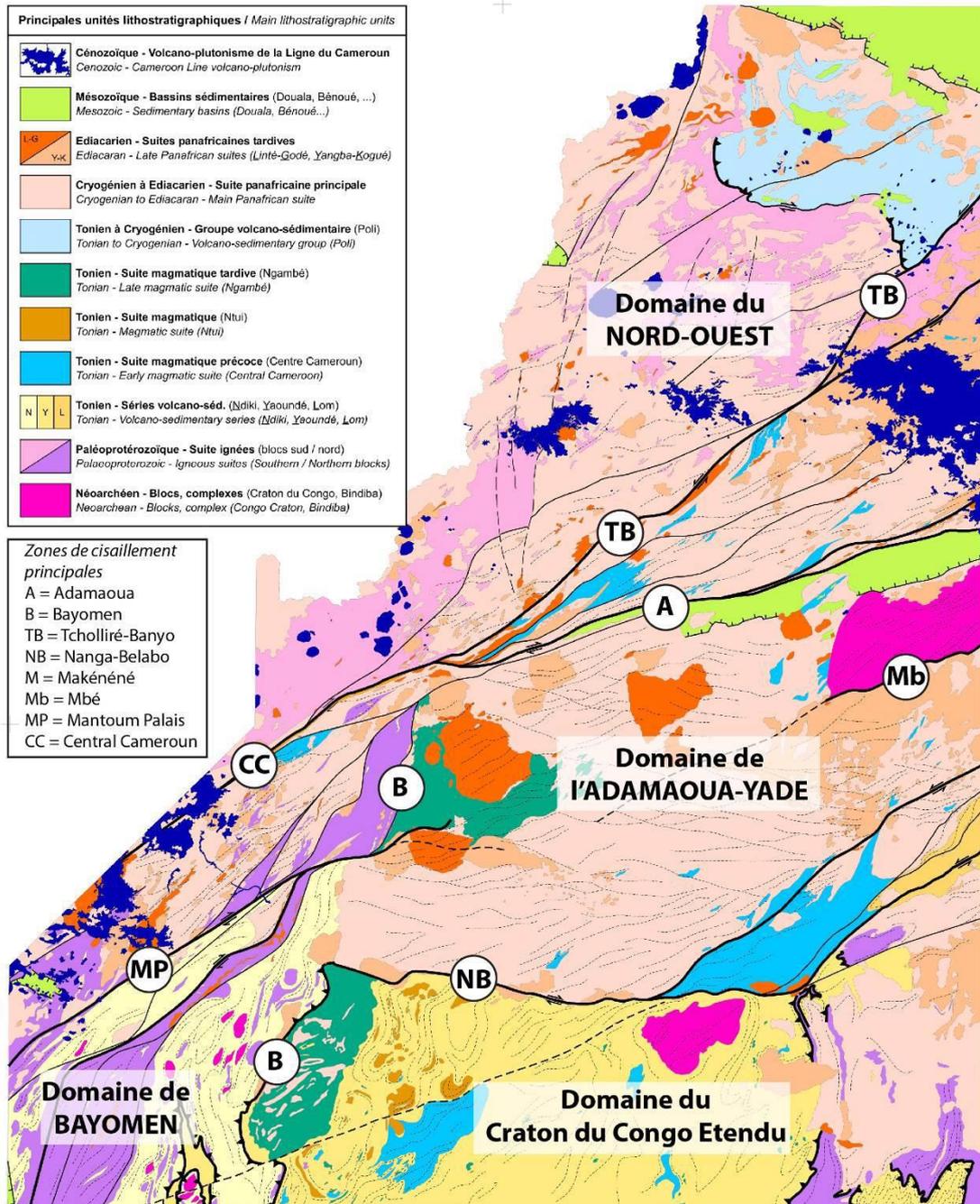
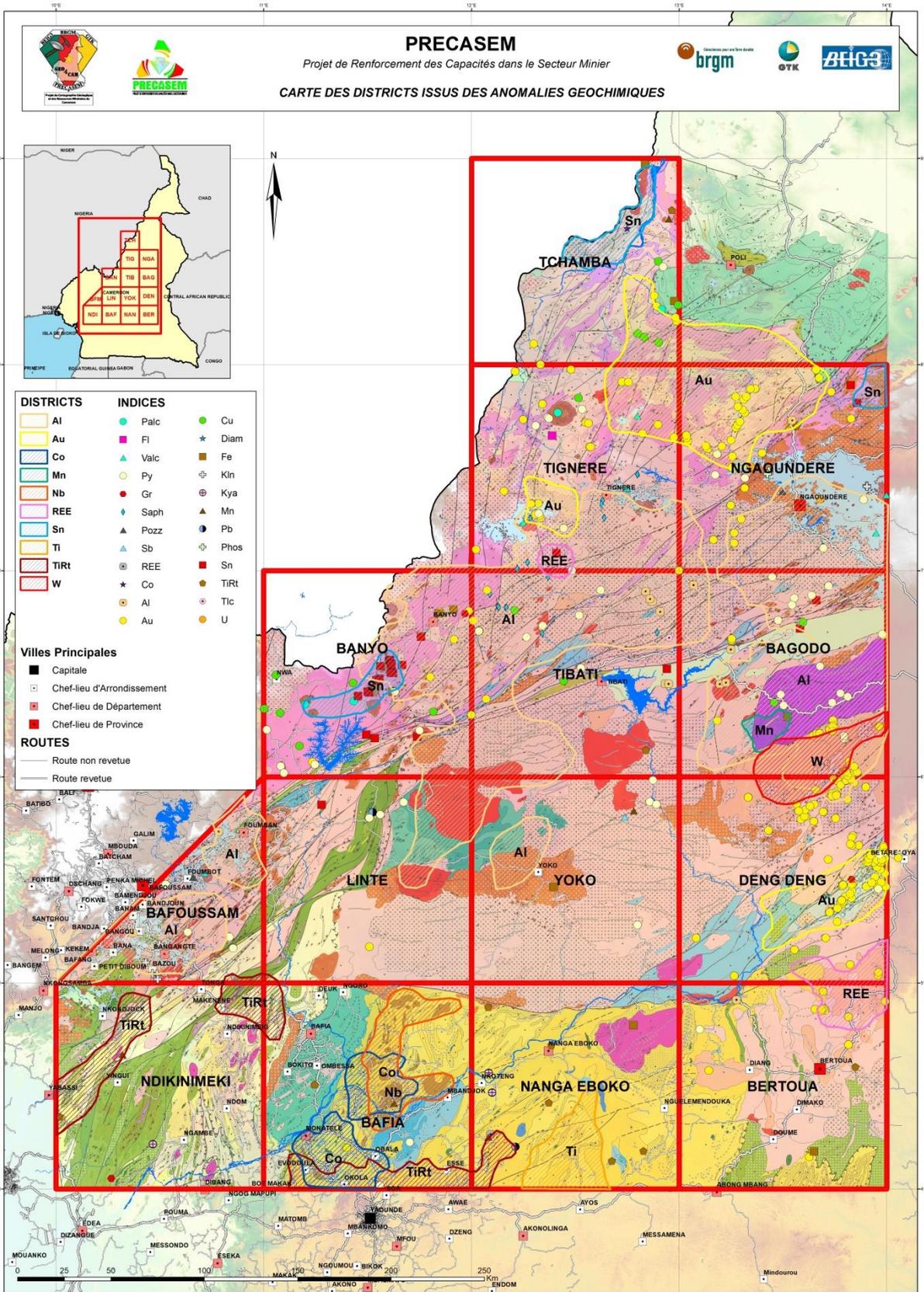


Figure 7 : Principales unités structurales telles que mises en évidence par les travaux de terrain



Système de coordonnées géographique WGS84
 Modèle numérique de terrain : SRTM (Shuttle Radar Topography Mission)